

# LE FEU BACTÉRIEN

Le feu bactérien est une dangereuse maladie causée par une bactérie appelée *Erwinia amylovora*. Cette bactérie présente une menace sérieuse pour nos vergers et certaines plantes ornementales.

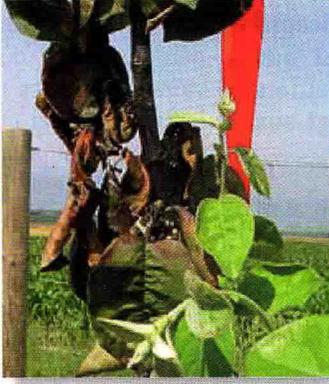
## LES VÉGÉTAUX CONCERNÉS

- Les fruitiers à pépins : *Pyrus* (poiriers), *Malus* (pommiers), *Cydonia* (cognassiers).
- Les plantes ornementales et sauvages de la famille des Rosacées : *Crataegus* (aubépine), *Cotoneasters*, *Pyracantha* (buisson ardent)...
- Attention les rosiers ne sont pas concernés.

## LES PRINCIPAUX SYMPTÔMES



Symptômes de crosse, possibilité de confusion, si absence d'exsudat, avec des dégâts de Cèphe : insecte piqueur-suceur.



Flétrissement, dessèchement des feuilles et des bouquets floraux.



Apparition d'exsudat bactérien sur différents organes : tiges, feuilles rameaux, fruits.

## LE CYCLE DE LA BACTÉRIE

La bactérie **hivern**e dans les chancres des branches et du tronc des plantes infectées l'année précédente. Au printemps, par temps chaud, les bactéries se multiplient rapidement et s'échappent des tissus infectés sous la forme de gouttelettes d'exsudat de couleur blanchâtre à rouge.

La dissémination des bactéries s'effectue à partir de ces **exsudats** par le vent, la pluie, les insectes, les oiseaux et l'homme (outil de taille, mains, arrosage...).

L'exsudat ainsi véhiculé, pénètre par des entrées préférentielles telles que les fleurs, les blessures, les jeunes pousses herbacées.



Symptômes d'exsudat sur pommier

## LA LUTTE

• **Il n'existe aucun produit chimique efficace contre le feu bactérien installé.** Certaines spécialités permettent de freiner la maladie, mais ne l'éradiquent pas. Trois solutions préventives, destinées aux amateurs, sont envisageables en 2008 sur pommier, poirier et cognassier :

- **le phoséthyl-aluminium 80 %** : ALLIETE EXPRESS J – ANTIDÉPERISSEMENT ET MALADIES CLASSE JARDIN – BHI FONGICIDE SYSTÉMIQUE – FONGICIDE SYSTÉMIQUE CARRÉ VERT.

- En conséquence, **toutes les mesures préventives doivent être mises en œuvre** afin de réduire au maximum les sources d'inoculum et les possibilités d'infection : **choisir des variétés peu sensibles, supprimer les chancres et les momies en période hivernale, supprimer les floraisons secondaires, désinfecter les outils de travail, éviter les arrosages par aspersion, surveiller les végétaux après un accident climatique (grêle, orage), sans oublier ceux de l'environnement immédiat (végétaux ornementaux et sauvages sensibles).**

- Si des symptômes apparaissent, supprimer les organes infectés en taillant largement en-dessous des nécroses. Pour les végétaux de petite taille et les végétaux ornementaux ou sauvages atteints, supprimer le végétal dans sa totalité. Il est impératif de **brûler tous ces déchets de taille** et veiller à **bien désinfecter les mains et les outils.**

## LA RÉGLEMENTATION

Le feu bactérien est un organisme nuisible réglementé contre lequel la lutte est obligatoire sur l'ensemble du territoire et de façon permanente. En conséquence, conformément à l'article L 251-6 du Code Rural, toute personne constatant la présence de cet organisme nuisible doit en faire immédiatement la déclaration à la DRDAF-SRPV Alsace.

**En cas de suspicion ou de présence de la maladie prévenir la DRDAF-SRPV Alsace**



Direction régionale et départementale de l'agriculture et de la forêt  
Service Régional de la Protection des Végétaux

14, rue Maréchal Juin – B.P. 61003 – 67070 STRASBOURG CEDEX

Tél. 03 88 88 92 51 – Fax 03 88 88 92 40 – E-mail : [srpv.draf-alsaced@agriculture.gouv.fr](mailto:srpv.draf-alsaced@agriculture.gouv.fr)